

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS LE MARDI 3 JUIN 2014

PRESENTS : M. DUBREUCQ – M. CAPELLE - Mme HAUSPIEZ – Mme FLOCTEL –
Mme BOCQUET – Mme BEAUMONT - Mme POIDEVIN - M. CARON –
Mme DUQUESNE – M. ROGER – Mme CODRON.

ABSENTS EXCUSES : M. DEBAY – Mme SADOWSKI

PROCURATION : Mme SADOWSKI à M. CARON.

Avant de commencer la réunion, M.CAPELLE a procédé à l'inauguration de la salle de réunion du CCAS en la nommant « Salle Jean-Claude POIDEVIN ».

M. CAPELLE a donné des nouvelles d'Edith qui avait eu un souci de santé au bureau : elle va mieux.

M. CAPELLE a tenu à féliciter le personnel du CCAS pour le bon travail effectué depuis son arrivée au CCAS.

- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. CAPELLE a été désigné à l'unanimité comme représentant des élus au CNAS.

- SERVICE DES PERSONNES AGEES

Banquet des Aînés : 4 devis reçus.

Le traiteur « Le Relais de La Fontaine » à Béthune est sélectionné compte tenu du prix de la prestation.

Coût du repas : 20,50 € (vin blanc, vin rouge, service compris + vaisselle).

Colis de Noël : 6 devis reçus.

La société WEB-CADEAUX située à Ste Catherine les Arras est retenue par rapport aux produits figurant dans le colis.

Coût des colis : 14,50 € pour une personne, 19,80 € pour un couple et 13 € pour les personnes hospitalisées et handicapées.

- PARTICIPATION DES COMMUNES AU SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE POUR L'ANNEE 2013

La participation des communes s'élève à 782 € par rationnaire.

Aix-Noulette : 5 rationnaires soit 3 910 €

Bouvigny-Boyeffles : 4 rationnaires soit 3 128 €

Sains-en-Gohelle : 43 rationnaires soit 33 626 €

Le Conseil d'Administration a acté à l'unanimité des membres le montant établi par commune.

- FOYER-RESTAURANT « LES ACACIAS »

Foyer-restaurant « Les Acacias » : trois formules de restauration ont été proposées à la Présidente de l'Association « Gaité 3 », afin de lui confier la gestion du Foyer-Restaurant. Face au refus de l'Association, le Conseil d'Administration décide d'arrêter la gestion des repas du Foyer-Restaurant « les Acacias » à compter du 1^{er} juillet 2014. En conséquence, la régie de recettes sera supprimée.

- LAVERIE SOCIALE

La machine à laver professionnelle étant en panne (coût remplacement 7 000 €) et vu la faible fréquentation de la laverie, le Conseil d'Administration a décidé de la suppression de la laverie sociale et donc de la régie correspondante à compter du 1^{er} juillet 2014.

- AIDES FACULTATIVES

DEMANDES DE SECOURS

1 secours en urgence de 150 € pour frais de transport à l'hôpital.

PRISE EN CHARGE CANTINE

2 enfants pris en charge du 1^{er} mai au 4 juillet 2014

CLASSES DE MER

5 enfants pris en charge – participation totale du CCAS : 285 €

CLASSES DE NEIGE

2 enfants pris en charge – participation totale du CCAS : 302,50 €

PARTICIPATION AUX FRAIS FUNERAIRES

1 secours de 400 € et 1 secours de 150 € versés directement aux Pompes Funèbres.

BONS D'ALIMENTATION

Pour le mois de mai : 1 980 €